Envoyé en préfecture le 24/07/2024
Reçu en préfecture le 24/07/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240711-2024_080-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Délibération n° 2024/080

OBJET : **Régie Municipale Pompes Funèbres** **Installation de nouveaux membres**		
Date de convocation : **04 juillet 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **28**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **25 juillet 2024**

L'an **2024, le 11 juillet** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 28
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 3
Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir LAVIT Michelle) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir OISEAU Christelle) – Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel).

Absents sans pouvoir : 2
M. MEHDI Saïd - Mme BOUTIN Mireille.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. MIRALES Marc a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 24/07/2024
Reçu en préfecture le 24/07/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240711-2024_080-DE

Vu les délibérations n° 2020/027 du 03 juillet 2020, n° 2020/107 du 12 novembre 2020, du Conseil Municipal relatives à la désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres,

Vu la délibération du n°07-2020 du 30 novembre 2020 du conseil d'exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres relative à l'élection du Président et des Vice-Présidents de la régie,

Vu la délibération n° 2023-055 du 26 septembre 2023 du Conseil Municipal relative au remplacement de Mme Marie-Thérèse TRUQUET par Mme Louisa KAOUANE au sein du conseil d'exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres

Vu la délibération n°2024-042 du 04 avril 2024 du Conseil Municipal relative au remplacement de Mme Hanane AMALIK par M. Nicolas HERRET au sein du conseil d'exploitation de la Régie Municipale Pompes Funèbres,

Vu la délibération n°2024-058 du 23 mai 2024 du Conseil Municipal relative au remplacement de Mme Louisa KAOUANE par Mme Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO au sein du conseil d'exploitation de la Régie Municipale Pompes Funèbres,

CONSIDERANT que conformément à l'article 3 du règlement intérieur de la Régie Municipale des Pompes Funèbres, le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres est composé de huit membres, (cinq membres du Conseil Municipal et trois membres au titre des personnes qualifiées),

DÉCIDE

-D'APPROUVER la délibération n°2024/002 du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres relative à l'installation au Conseil d'Exploitation de la Régie de nouveaux membres :

Au titre des représentants du Conseil Municipal :

- Remplacement de Mme Hanane AMALIK par M. Nicolas HERRET.
- Remplacement de Mme Louisa KAOUANE par Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et au conseil d'exploitation de la Régie Municipale des pompes funèbres pour l'exécution technique et financière.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Marc MIRALES**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 24/07/2024
Reçu en préfecture le 24/07/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240711-2024_080-DE

Graulhet

EXTRAIT
Du Registre des délibérations
du CONSEIL D'EXPLOITATION

REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES

SEANCE DU 10 juillet 2024

Délibération n° 2024/002

OBJET : INSTALLATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'EXPLOITATION					
Date de convocation : 04/07/2024			**Nombre de membres en exercice : 8**		
Présents : 5	M. Blaise AZNAR, M. Nicolas HERRET, M. René ANDRIEU, Mme Anne-Marie CABAUSSEL, M. Moulay MAZARI				
Absents avec pouvoirs : 3	Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO ayant donné pouvoir à M. Nicolas HERRET. Mme Mélanie BORDES, ayant donné pouvoir à M. Moulay MAZARY. Mme Maryse ESCRIBE ayant donné pouvoir à M. Blaise AZNAR.				
Absents : 0					
Type de vote	Pas de vote. Prise d'acte par le conseil d'exploitation.				
Votants :	**Pour :**	**Abstentions :**	**Contre :**	**Blancs :**	**Nuls :**
Transmis au contrôle de légalité le :					

L'an **2024, le 10 juillet à 18 heures 00**, le conseil d'exploitation de la régie municipale des pompes funèbres de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** au pôle funéraire, salle de réunion, sous la présidence de **Mme Anne-Marie CABAUSSEL, Vice-Présidente.**

Les membres présent formant la majorité requise.

M. Nicolas HERRET a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 24/07/2024
Reçu en préfecture le 24/07/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240711-2024_080-DE

Rapporteur : Mme CABAUSSEL, Vice-Présidente.

Vu les délibérations n° 2020/027 du 03 juillet 2020, n° 2020/107 du 12 novembre 2020, du Conseil Municipal relatives à la désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres,
Vu la délibération du n°07-2020 du 30 novembre 2020 du conseil d'exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres relative à l'élection du Président et des Vice-Présidents de la régie,
Vu la délibération n° 2023-055 du 26 septembre 2023 du Conseil Municipal relative au remplacement de Mme Marie-Thérèse TRUQUET par Mme Louisa KAOUANE au sein du conseil d'exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres,
Vu la délibération n°2024-042 du 04 avril 2024 du Conseil Municipal relative au remplacement de Mme Hanane AMALIK par M. Nicolas HERRET au sein du conseil d'exploitation de la Régie Municipale Pompes Funèbres
Vu la délibération n°2024-058 du 23 mai 2024 du Conseil Municipal relative au remplacement de Mme Louisa KAOUANE par Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO au sein du conseil d'exploitation de la Régie Municipale Pompes Funèbres,

Considérant la démission de sa fonction de Président du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres de monsieur Blaise AZNAR, en date du 05 juillet 2024.

CONSIDERANT que conformément à l'article 3 du règlement intérieur de la Régie Municipale des Pompes Funèbres, le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres est composé de huit membres, (cinq membres du Conseil Municipal et trois membres au titre des personnes qualifiées),

Il est donc procédé à l'installation au Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres,

Au titre des représentants du Conseil Municipal :

- Remplacement de Mme Hanane AMALIK par M. Nicolas HERRET.
- Remplacement de Mme Louisa KAOUANE par Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO.

Mme CABAUSSEL, **déclare M. Nicolas HERRET et Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO installés.**

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres est en conséquence ainsi composé :

Au titre des représentants du conseil municipal :

- M. Blaise AZNAR
- M. Nicolas HERRET
- Mme Mélanie BORDES
- Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO
- M. René ANDRIEU

Envoyé en préfecture le 24/07/2024
Reçu en préfecture le 24/07/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240711-2024_080-DE

Au titre des personnes qualifiées :

- Mme Anne-Marie CABAUSSEL (Vice-Présidente)
- M. Moulay MAZARI
- Mme Maryse ESCRIBE

Le Conseil d'Exploitation,

DONNE pouvoir au/à la Président(e) pour l'exécution de la présente.

Pour extrait conforme,
Graulhet, le 10 juillet 2024.

La Vice-Présidente, (préalablement à l'élection du/de la Président(e),
Mme Anne-Marie CABAUSSEL,

VILLE de GRAULHET
Régie Municipale des Pompes Funèbres
Le Président

Le secrétaire de séance,
M. Nicolas HERRET.

Annexe aux délibérations n° 2024-042 et n° 2024-058

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »